NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 23 septembre 2019, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| *Final Rule: Importation of Fresh Cape Gooseberry Fruit from Ecuador to the Continental United States* (Règle finale. Importation dans la zone continentale des États-Unis de groseilles du Cap fraîches en provenance d'Équateur) - [Dossier (*Docket*) APHIS-2016-0009] |
| L'APHIS informe le public de sa décision d'autoriser l'importation dans la zone continentale des États-Unis de groseilles du Cap fraîches en provenance d'Équateur. Sur la base des résultats d'une analyse du risque phytosanitaire qu'elle avait mise à la disposition du public aux fins d'examen et de présentation d'observations, l'APHIS a déterminé que l'application d'une ou de plusieurs mesures phytosanitaires déterminées serait suffisante pour réduire les risques d'introduction ou de dissémination d'organismes nuisibles pour les végétaux ou d'adventices nuisibles lors de l'importation de ces fruits en provenance d'Équateur. (Federal Register, volume 84, n° 182, 19 septembre 2019, pages 49191 à 49193). |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres: |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: sans objet |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Ms Claudia Ferguson, M.S., Senior Regulatory Policy Specialist, Regulatory Coordination and Compliance, PPQ, APHIS, 4700 River Road, Unit 133, Riverdale, MD 20737-1236; +(301) 851 2352 |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| <https://www.regulations.gov/document?D=APHIS-2016-0009-0008> |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**